

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-101-2023

TRAVAUX PUBLICS

RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES  
RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE  
PHILIPPE FLATOT - PLACE DU 4 SEPTEMBRE 1944 – RUE DE L'ABBÉ BIDAULT

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise DBTP - 701 Rte de Louhans - 71380 Épervans concernant la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la rue Philippe FLATOT pour le compte du GRAND CHALON,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer le stationnement et la circulation Place du 4 septembre 1944, rue Philippe FLATOT et rue de l'Abbé BIDAULT,

ARRÊTE

**Article 1er :**

- Du lundi 24 juillet 2023 à 8h00 jusqu'au vendredi 11 août 2023 à 18h00 :
  - o La circulation des véhicules sera interdite Place du 4 septembre 1944
- Du lundi 31 juillet 2023 à 8h00 jusqu'au vendredi 11 août 2023 à 18h00 :
  - o La circulation des véhicules sera interdite rue Philippe FLATOT dans sa portion entre la Place du 4 septembre 1944 et la rue Jules FERRY
  - o L'accès au parking de la Place de la Commune sera maintenu depuis la rue Philippe FLATOT puis, suivant l'avancée du chantier, depuis la rue de l'Abbé BIDAULT
  - o L'accès des riverains à leurs domiciles sera maintenu
- Du lundi 31 juillet 2023 à 8h00 jusqu'au vendredi 11 août 2023 à 18h00:
  - o La rue de l'Abbé BIDAULT sera mise en impasse (côté rue Philippe FLATOT) et la circulation des véhicules se fera dans les deux sens
  - o Un stop sera instauré rue de l'Abbé BIDAULT à son intersection avec la Route de DOLE
  - o Le stationnement des véhicules sera interdit sur trois places de stationnement devant la Résidence HUBILIAC pour faciliter les manœuvres de demi-tour
- Du lundi 4 septembre 2023 à 9h00 jusqu'au vendredi 29 septembre 2023 à 18h00:
  - o La circulation des véhicules sera interdite rue Philippe FLATOT dans sa portion entre la rue de l'Abbé BIDAULT et la rue Jules FERRY

**Article 2 :** La déviation des véhicules s'effectuera par la rue Philippe FLATOT, la rue Curtil CANOT, la route de DOLE et la Grande Rue.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise DBTP, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

**Article 4 :** Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 05 juillet 2023

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,  
Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le .....  
et publié, affiché ou  
notifié le .....  
Le Maire  
Raymond BURDIN

7-6 JUIL. 2023

